

# Les revenus des parlementaires passés au crible

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a publié les déclarations d'intérêt des élus de la nation

Votre député exerce-t-il une activité rémunérée en dehors de l'Assemblée? Pour quel salaire? A-t-il des parts dans une entreprise? Cela peut-il entrer en conflit avec son activité d'élu? La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a désormais les réponses. Créé par les lois sur la transparence de la vie publique, votées en 2013 à la suite du scandale Cahuzac, cet organisme collecte et analyse les déclarations de patrimoine et d'intérêts que les parlementaires lui ont envoyées en janvier. Les premières ne sont consultables que sur rendez-vous en préfecture et les secondes ont été publiées, jeudi 24 juillet, sur le site de la HATVP – à l'instar de ce qui se fait déjà dans une vingtaine de pays de l'Union européenne.

## Le club des plus de 100 000 euros

10% des parlementaires attestent d'une activité professionnelle (hors enseignement et mandats électoraux) et, parmi eux, une poignée seulement gagne plus de 100 000 euros par an. C'est le cas de Philippe Briand, député UMP d'Indre-et-Loire, maire de Saint-Cyr-sur-Loire, vice-président de l'agglomération de Tours et questeur à l'Assemblée nationale. Outre les 145 418 euros annuels que lui rapportent ces mandats électoraux, cet ancien trésorier de l'association pour le financement de la campagne de Nicolas Sarkozy est à la tête du réseau d'agences et d'administration de biens Cytia, numéro trois en France, et classé par le magazine *Challenges* 387<sup>e</sup> fortune de France avec un patrimoine estimé à 120 millions d'euros.

Il y a aussi Dominique Tian (UMP, Bouches-du-Rhône), qui détient des parts dans tellement de sociétés qu'il les a listées sur des feuilles en annexe de sa déclaration – pour un total de plus de 600 000 euros de dividendes en 2013. Enfin, à gauche, le sénateur du Tarn-et-Garonne et président

du Parti radical de gauche, Jean-Michel Baylet, déclare une rémunération totale d'un peu plus de 700 000 euros en 2013, hors mandats électifs.

## La famille, valeur refuge

L'examen des déclarations d'intérêts permet également de mettre en lumière la question des assistants parlementaires et de leur statut. Le Syndicat national des collaborateurs parlementaires rappelle « que les collaborateurs parlementaires ne bénéficient d'aucun statut. Seuls 52% d'entre eux ont un contrat de travail à temps plein ».

Le flou domine et certains assistants parlementaires sont même

des élus. Jean-Vincent Placé, sénateur EELV d'Île-de-France, emploie par exemple comme collaboratrice Laëtitia Lechatellier, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France. Daniel Vaillant, sénateur PS de Paris, travaille, lui, avec Myriam El Khomri, adjointe à la mairie de Paris, quand Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice de Paris, déclare comme collaborateur son acolyte de l'aile gauche du Parti socialiste et vice-président de la région Île-de-France, Emmanuel Maurel. Patrick Mennucci, élu député des Bouches-du-Rhône en juin 2012, indique qu'il a été, au cours des cinq dernières années, l'assistant parlementaire du sénateur Roland Povinelli, alors qu'il était maire du 1<sup>er</sup> secteur de Marseille de 2008 à 2014.

Enfin, de 10% à 15% des parlementaires déclarent employer des membres de leur famille comme « AP ». Parmi eux : Nicolas Dupont-Aignan, les députés UMP Claude Goasguen et Patrick Devedjian, le communiste Patrice Carvalho, les centristes Yves Jégo et Jean-Christophe Lagarde, le député PS Jean-Louis Touraine... Ou encore François Scellier, député UMP du Val-d'Oise, qui précise employer Julien et Benoît, du même nom, « à temps très partiel ».

## Les accros du barreau

À l'origine, le gouvernement souhaitait pouvoir interdire l'exercice du métier d'avocat-conseil avec le mandat de parlementaire mais les députés s'y sont opposés, arguant du risque d'inconstitutionnalité. Certains, parmi la quarantaine de parlementaires avocats, se sont « omis du barreau », le temps de leur mandature, comme Christophe Caresche, Dominique Raimbourg (PS) ou Hervé Gaymard, élu UMP de Savoie. D'autres exercent leur activité à temps partiel, comme Philippe Houillon (UMP), avocat depuis 1973, pour un salaire moyen de 4 000 euros par mois. Et puis il y a ceux qui touchent une petite fortune.

Le très médiatique député frontiste Gilbert Collard (Gard) bat certainement des records avec 400 000 euros de gains par an en moyenne entre 2008 et 2012. Le député UMP Frédéric Lefebvre perçoit plus de 200 000 euros annuels comme avocat, quand le sénateur de l'UDI François Zocchetto perçoit une moyenne de 150 000 euros par an depuis 2008.

## Le nid doré des mandarins

Les parlementaires issus de la fonction publique n'ont pas le droit de cumuler leur fonction avec leur poste. Ils doivent se mettre en disponibilité mais une exception existe pour les professeurs d'université. Plusieurs députés mandarins, statutairement universitaires, continuent à exercer. Jean-Louis Touraine (PS), médecin à « temps partiel » à l'hôpital Edouard-Herriot, à Lyon, déclare ainsi 7 987 euros par mois en plus de son indemnité.

Mais le plus célèbre de ces mandarins reste Bernard Debré (UMP). Avant de prendre sa retraite de médecin en 2012, il avait, en plus de son activité à l'hôpital, une activité privée très lucrative, puisqu'il

déclare avoir perçu plus de 300 000 euros d'honoraires depuis 2009, sans compter ses indemnités d'élu municipal de 2 000 euros par mois. Les médecins libéraux sont, eux, libres de cumuler. La députée radicale de gauche du Lot Dominique Orliac déclare par exemple continuer son activité d'ophtalmologue à Cahors pour une rémunération de 90 000 euros par an.

## Heurs et malheurs des auteurs

Plonger dans les déclarations d'intérêts permet aussi de se souvenir que Patrick Balkany a écrit en 2010 un livre intitulé *Une autre vérité, la mienne* (éd. Michel Lafon, 2010) et d'apprendre que cela lui a apporté 14 250 euros. Ce n'est pas énorme, mais c'est tout de même plus que Nathalie Kosciusko-Morizet, qui a empoché 5 024 euros brut en droits d'auteur pour *Tu viens?*

(Gallimard, 2009) et 2 339 euros pour *Le Front antinational* (Éditions du Moment, 2011). Mais moins que Jean-François Copé, qui totalise 36 690 euros de droits d'auteur, et surtout beaucoup moins que le député UMP de l'Eure, Bruno Le Maire, qui, avec son best-seller politique *Jours de pouvoir* (Gallimard, 2013), perçoit des droits d'auteur qui, précise-t-il, « peuvent atteindre 80 000 euros sur une année » pour une « publication réussie comme [la sienne] ».

En revanche, Nicolas Dupont-Aignan ne fait état d'aucune rémunération pour les cinq livres qu'il a publiés ces cinq dernières années, ni Henri Guaino avec ses trois dernières publications. À l'inverse, la sénatrice EELV Esther Benbassa liste, elle, sur plus de trois pages, l'intégralité des 45 rémunérations diverses en droits d'auteur qu'elle a perçues depuis 2009 : à part avec un record à 11 400 euros, la plupart oscillent autour de 100 à 200 euros et certaines publications ne lui ont rapporté que 6 ou 7 euros. ■

SERVICE FRANCE, AVEC LEMONDE.FR

## Les citoyens appelés à un travail de veille pour moraliser la vie publique

A RAISON de six pages par déclaration d'intérêts et de 925 parlementaires (577 députés et 348 sénateurs), la masse d'informations livrée jeudi 24 juillet par la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP) a un petit côté indigeste à la première lecture. Jean-Louis Nadal, le président de ce nouvel organe de contrôle, avait pourtant prévenu, il y a un mois, au moment de la mise en ligne du patrimoine des ministres : la publication des données n'est qu'une première étape. Aux citoyens de se saisir de cette matière et d'écrire la suite de l'histoire, celle d'une nouvelle moralisation de la vie publique.

Le collectif Regards citoyens l'a pris au mot. Aussitôt les déclarations mises en ligne, l'association – pas de président, une trentaine d'actifs, des informaticiens, chercheurs, philosophes, tous bénévoles – a lancé un appel général à contribution. Dans un premier temps, il s'agissait grâce à une application maison de saisir toutes ces déclarations remplies à la main, parfois avec des pattes de mouche, pour les rendre plus lisibles et leurs données, exploitables. La Haute Autorité promet de passer à la télédéclaration, mais pour cette année, vu le délai – un mois – entre son installation et la date avant laquelle les parlementaires devaient rendre leur copie, le papier s'est imposé.

La petite bande de Regards citoyens ne doutait pas de trouver des bonnes volontés. S'attendait-elle à un tel engouement ? En une heure, grâce à 7 000 contributions, 15 % du travail était déjà réalisé. A 23 heures, jeudi, 72 % des déclarations étaient numérisées. Pour évi-

ter, toute erreur, chaque fiche devait être saisie de manière identique par trois personnes différentes avant d'être considérée valable. Vendredi matin, il ne restait que 15 % des fiches à déchiffrer. Ce que l'équipe réduite de la haute autorité aurait mis des mois à faire, 3 000 internautes citoyens l'ont presque terminé en moins de 24 heures. En anglais, on nomme « crowdsourcing » ce travail collaboratif de sous-traitance.

Regards citoyens, créé en 2009, n'en est pas à sa première initiative. Ce petit groupe de personnes qui s'est rencontré sur Internet à l'époque d'Hadopi et s'est fédéré autour des questions de transparence de la vie publique, avait lancé une opération similaire en 2011. A l'époque, soucieux de rendre le lobbying parlementaire plus transparent, ils avaient demandé aux internautes de les aider à recenser toutes les personnes auditionnées par les députés et sénateurs dans le cadre de leurs travaux.

### Des progrès à faire

Cette masse d'informations rendue lisible, encore faut-il s'en saisir. La publication des déclarations d'intérêts des parlementaires n'a de sens que si la consultation de cette méga base de données dépasse la simple visite de curiosité et devient un réflexe citoyen. La prévention des conflits d'intérêts passe par là. L'affaire du Mediator, la tempête Xynthia, ont rappelé les conséquences dramatiques du mélange des genres.

Dans le premier cas, des experts, payés par les labos, ont pu tarder à retirer le médicament du marché. Dans le second, des élus à l'urbanisme, par ailleurs entrepreneur ou

gérant dans l'immobilier, avaient intérêt à oublier que certains terrains étaient inondables. Moins dramatique mais tout aussi discutabile, fut le cumul de fonctions d'Eric Woerth, trésorier de l'UMP et ministre du budget. S'il est donc amusant de savoir que son élu est auteur à succès, il est surtout primordial de vérifier que son action est guidée par l'intérêt général et non par ses intérêts particuliers. A ce titre, des progrès sont encore à faire. Ainsi, apprend-on que François Fillon a touché 142 500 euros en 2013 pour des conférences... sans que l'ancien premier ministre précise qui l'a rémunéré.

A terme, plus de 8 000 déclarations d'intérêts de décideurs

publics seront consultables. En cas de situation suspecte, tout citoyen peut écrire à la HATVP ou se tourner vers Transparency, autorisée à saisir cette dernière. Des élus comme les députés UMP Henri Guaino ou Jacques Myard pestent encore contre cet exercice de mise à nue « dégradante ». « *Personne ne les a forcés à se présenter*, répond Myriam Savy, spécialiste de la moralisation de la vie publique chez Transparency. *Les représentants de la nation ont un rôle d'exemplarité. Ils doivent accepter d'être exemplaires, et plus transparents.* »

La séparation des pouvoirs empêche la Haute Autorité d'enjoindre un député ou un sénateur à cesser toute situation de conflit d'intérêt, mais elle peut saisir les bureaux de l'Assemblée et du Sénat. En revanche, si un élu a omis de déclarer de manière flagrante certains de ses intérêts, le procureur de la République peut être saisi. ■

EMELINE CAZI